

secoursalpinsuisse

rapport annuel 2016



Une fondation de

regal 

Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Sviszer





ÉDITORIAL

Pourquoi le SAS est indispensable



Pour la période 2017-2020, le Parlement cantonal d'Argovie a supprimé de son budget le montant annuel de 26 000 francs alloué au Secours Alpin Suisse (SAS). Même s'il s'agit d'une goutte d'eau dans le total de quelques milliards et même si la Conférence des chefs des départements cantonaux de justice et police a recommandé, en 1996, de contribuer à financer le sauvetage alpin par le biais d'un forfait de 4 centimes par habitant.

Jusqu'ici, seule la Thurgovie avait en partie refusé de s'acquitter de ce montant de solidarité. Partout ailleurs, les arguments pertinents en faveur du secours alpin avaient permis de trouver des solutions constructives avec les cantons. Les responsables du Plateau et du Jura, eux aussi, avaient reconnu que disposer de sauveteurs prêts à intervenir bénéficiait en premier lieu aux férus de sports de montagne, habitant les environs densément peuplés. Les discussions au sein des administrations et du Gouvernement du canton d'Argovie ont été pour le moins surprenantes. Il en est clairement ressorti que des envies de se profiler l'avaient emporté sur des questions pragmatiques.

Apparemment, on n'a pas voulu ou pas pu comprendre que des opérations complexes de sauvetage impliquaient nombre de sauveteuses et sauveteurs locaux, disposant de connaissances du terrain et d'un savoir-faire technique. Or, les organisations d'urgence centralisées n'interviennent pas en pleine nuit pour évacuer un base-jumper du Mürrenflue, pas plus qu'elles ne plongent dans l'exurgence de la Bossi, au Tessin, pour dégager un explorateur. Elles ne recherchent pas non plus pendant des nuits entières, et dans des conditions météo hostiles, des randonneurs en raquettes venus de la vallée, qui se sont égarés sur l'Isenthal (Uri).

Ces exemples ne font qu'illustrer l'utilité de nos sauveteuses et de nos sauveteurs ainsi que de nos spécialistes techniques – aujourd'hui comme demain. Tourner le dos au dispositif actuel, déployé sur tout le territoire suisse, pour privilégier un sauvetage centralisé, professionnel et étatisé aurait des conséquences néfastes et durables sur la qualité. Parmi les missions qui leur incombent, le Conseil de fondation, la Direction et tous les sauveteurs devront se préoccuper de faire comprendre leur mission.

La Rega et le CAS savent, au contraire, qu'un sauvetage qui fonctionne s'avère indispensable. En 2016, le SAS a pu afficher un résultat annuel positif grâce à l'augmentation de la contribution de deux fondateurs.

Un grand merci à tous pour votre précieux engagement en faveur du Secours Alpin Suisse, ces derniers mois et, d'avance, pour ceux à venir !

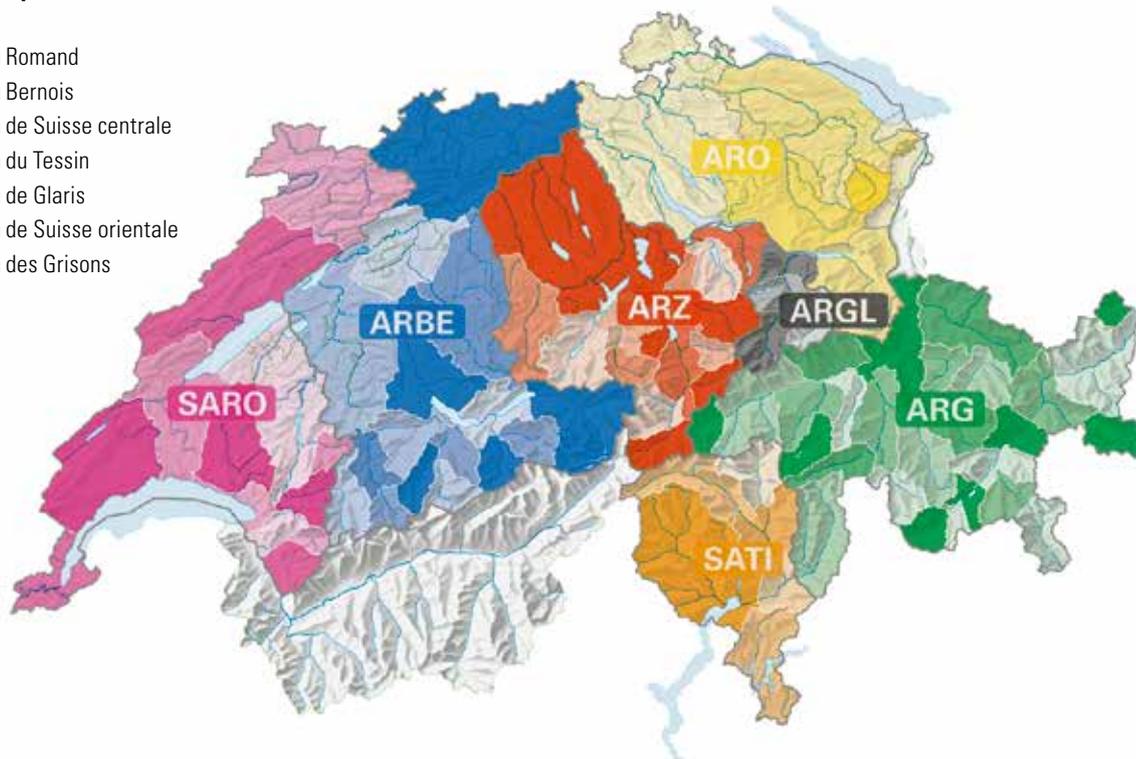
Franz Stämpfli
Président du Conseil de fondation

ORGANISATION

Répartition

Répartition géographique

- SARO Secours Alpin Romand
- ARBE Secours Alpin Bernois
- ARZ Secours Alpin de Suisse centrale
- SATI Secours Alpin du Tessin
- ARGL Secours Alpin de Glaris
- ARO Secours Alpin de Suisse orientale
- ARG Secours Alpin des Grisons



Répartition par types d'organisation

Associations régionales	7
Stations de secours	86
Sauveteuses et sauveteurs bénévoles	2929
dont	
– Spécialistes techniques Hélicoptère (SSH) (sapeurs-pompiers professionnels BE, BS, GE, ZH inclus)	124
– Spécialistes techniques Chiens LW aptes aux interventions	62
– Spécialistes techniques Chiens GS aptes aux interventions	41
– Spécialistes techniques Canyoning	34
– Spécialistes techniques Médecine	62

Direction

Andres Bardill
Directeur du SAS

Elisabeth Floh Müller
Directrice-suppléante du SAS

Theo Maurer
Chef de la formation





ORGANISATION

Rapport annuel 2016

En 2016, le SAS est entré dans sa deuxième décennie d'existence sous un nouveau look, en misant sur la formation et, plus que jamais, en faisant preuve d'engagement dans ses interventions. De plus, la collaboration a été renforcée avec plusieurs partenaires.

La collaboration avec le corps de police cantonale lors de la recherche de personnes disparues a constitué l'un des grands thèmes auxquels se sont consacrés le Conseil de fondation et la Direction du SAS et du CAS. La facturation des coûts a été redéfinie :

- En cas de danger de mort supposé ou avéré d'une personne disparue, la Rega et/ou le SAS ne facturent pas de frais d'intervention aux autorités policières chargées du déploiement. Si personne ne peut être identifié pour endosser les coûts, le SAS et la Rega amortissent ces coûts. La Rega et le SAS refusent qu'une opération dépende d'une garantie de paiement ou d'une prise en charge des frais.
- Quant aux interventions ne présentant pas de danger mortel, la Rega et/ou le SAS facturent par principe sur la base des dépenses. Celles-ci comprennent notamment le transport et l'accompagnement de spécialistes pour la saisie des indices ou des vols de reconnaissance.

Cette réglementation balaie des incertitudes au sujet de la facturation et des conséquences financières pour les autorités ou pour les directions d'intervention de la police. Par ailleurs, elle correspond aux valeurs philosophiques de la fondation du SAS : en situation de détresse ou de danger mortel, les mesures nécessaires ne doivent pas dépendre de réflexions financières.

Le Conseil de fondation a mandaté la Direction pour qu'elle complète la stratégie informatique approuvée en 2013. Il s'agit d'un sujet complexe vu que le SAS est relié à ses fondateurs CAS et Rega et que ces deux organismes travaillent avec des instruments informatiques différents. Actuellement, il y a nécessité d'agir, étant donné que le CAS renouvelle sa gestion des membres par le biais de laquelle les préposés aux secours effectuent la saisie des interventions. Le concept faisant l'objet du mandat est

censé montrer quelles solutions existent pour l'établissement des rapports d'intervention ainsi que pour la gestion des adresses.

Par l'amendement aux conditions générales d'engagement du SAS, le Conseil de fondation a approuvé un nouveau document-clé qui contribue à l'assurance qualité dans la gestion du personnel. Il s'agit en premier lieu de rappeler à nos sauveteuses et à nos sauveteurs leurs obligations de diligence dans l'utilisation des données et des images ainsi que pour les biens d'équipement. Cette mesure s'est avérée nécessaire suite à la publication par des sauveteurs, dans des cas isolés, de photos sensibles portant sur des interventions.

Avec l'entrée de Markus Weber – de l'Oberland bernois – au Conseil de fondation, le CAS dispose désormais d'un représentant supplémentaire. Son élection a été l'occasion de mettre en œuvre la nouvelle réglementation sur la composition du Conseil de fondation : la Rega dispose de la présidence et délègue trois membres, tandis que le CAS occupe la vice-présidence plus trois sièges.

La Direction s'est lancée dans sa deuxième décennie d'activité en conservant sa composition déjà éprouvée. Le directeur a célébré un anniversaire rond : 10 ans au service du SAS. Theo Maurer a quant à lui terminé sa formation de « chargé de sécurité » pour la CFST (Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail) à la SUVA. Il élargit ainsi les compétences de la Direction en termes de sécurité et d'assurance qualité.

Côté Secrétariat, Esther Kunfermann a pris les rênes de l'administration des cours et de la formation pour tous les spécialistes techniques, ce qui décharge considérablement les responsables de cours. Par ailleurs, mandatée par le médecin-chef suppléant Médecine SAS/Rega, elle s'occupe des questions administratives et logistiques pour les spécialistes techniques Médecine. Le secrétariat de la CISA (Commission internationale du sauvetage alpin) sera sous la houlette de Thomas Spycher, qui occupera le poste à 30 %. Il est en sus respon-

sable d'intervention à la Centrale d'interventions Hélicoptères de la Rega. Sandra Santer travaille à temps partiel (50 %) pour la complicité, Pablo Féniz se dédie à la logistique à plein temps. Enfin, dans les domaines Logistique, Administration, Médecine et Formation des partenaires, le Secrétariat a bénéficié, en 2016 également, du soutien aussi précieux que compétent de collaborateurs de la Rega.

En 2016, les stations de secours, les spécialistes ainsi que les nombreuses organisations partenaires ont totalisé 679 opérations de sauvetage. Ils ont sauvé, évacué, dégagé et pris soin de 931 personnes. Toutes les interventions se sont déroulées sans avoir à déplorer d'incident grave ou d'accident dans les rangs des sauveteurs. Lors d'un dévissage suivi d'une chute de pierres pendant une opération de recherche, au Tessin, le sauveteur concerné a eu de la chance dans son malheur. Malgré un polytraumatisme sévère, il a recouvré la santé et n'a pas de séquelles. Il a d'ailleurs pu reprendre entre-temps son travail. Cet accident a montré à quel point la Rega et le SAS se complètent – un constat valable lorsqu'il s'agit de « leurs propres rangs » également : juste après sa chute, le patient a reçu les premiers secours du médecin arrivé en hélicoptère, puis a été hélitreuillé hors de la zone de danger avant d'être évacué dans un appareil de la Rega. Cela montre que le système d'alarme est sérieux, bien rodé et adapté, la Direction, prudente et réfléchie lors des interventions et la formation continue, l'équipement ainsi que la spécialisation des sauveteurs sont adéquats. Lors d'autres opérations, la chance a indéniablement aussi été de notre côté. Des dangers tels que les avalanches, les chutes de pierres ou de glace n'ont laissé aucune séquelle chez les sauveteurs.

Une diminution du nombre d'opérations et de leur durée explique une baisse du produit des interventions. Pourtant, le résultat est positif grâce à l'augmentation sensible des contributions opérationnelles par les fondateurs Rega et CAS, conjuguée au fait que les cantons ont versé des sommes plus importantes. L'excédent d'environ 160 000 francs sera consolidé avec le capital de l'organisation, qui se porte ainsi à



3,3 millions de francs. Le montant visé correspond à celui d'un chiffre d'affaires annuel (soit quelque 4,8 millions de francs).

Pendant les mois d'été, un essai-pilote pour l'alerte des spécialistes techniques Hélicoptère a été mené dans l'association régionale de Suisse orientale et du canton de Glaris. Une fois l'alerte donnée, via pager, le message de disponibilité n'est pas transmis à la Centrale d'interventions Hélicoptères de la Rega par téléphone (comme c'est le cas actuellement) mais via app avec géorepérage. Le projet-pilote s'est déroulé sans grands heurts. Les défauts techniques et organisationnels ont pu être rapidement traités. L'évaluation a toutefois révélé que diverses questions d'ordre organisationnel devaient encore être tranchées au niveau régional en vue d'une utilisation pour tous les spécialistes techniques sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de la seule approche possible pour introduire la procédure avec succès et récolter l'acceptation nécessaire. Par conséquent, fin 2016, le projet a été reporté à la saison d'été 2017. D'ici là, les prérequis organisationnels et structurels dans les associations régionales et dans les stations devraient être mis en place.

La formation des spécialistes a continué à être optimisée en 2016. Nos responsables techniques ont remplacé et complété le personnel de formation. La méthode de recrutement est désormais standardisée. Les postes mis au concours sont assortis d'un profil d'exigences clairement défini. Un assessment permet d'identifier les points forts et les faiblesses des candidats. Les refus se justifiaient principalement par un manque de compétences et de qualifications.

La formation dans les associations régionales ainsi que dans les stations de secours a été encore améliorée sur le plan technique et homogénéisée, bénéficiant de cours centraux et de nouveaux contenus. Malheureusement, tous les instructeurs n'ont pas encore fait usage de cette offre, ce qui risque de créer des lacunes à la base, en termes de connaissances et d'information.

La médecine de sauvetage a été perfectionnée avec la Rega. Ce domaine est dirigé par le Dr Michael Lehmann, médecin chef à la Rega et chef suppléant de la médecine SAS/Rega. La première étape a consisté à créer les conditions

préalables pour que les quelque 60 spécialistes techniques Médecine puissent être alertés directement par la Centrale d'interventions de la Rega, via pager. Ils sont dépêchés lorsqu'aucun médecin n'est disponible et comblent ainsi des lacunes dans la couverture médicale. Le nouveau dispositif est maintenant bien rodé et a vraiment fait ses preuves dans les régions manquant de médecins. A Braunwald (GL), les spécialistes techniques Médecine et les auxiliaires du SAS viennent également en renfort pour répondre aux urgences de la population lorsque les ressources médicales du canton ne suffisent pas.

Notre site Internet a fait peau neuve. Il comprend désormais un accès à des domaines protégés, accessibles suivant la fonction exercée, un portail d'inscription personnel pour les cours destinés aux spécialistes techniques, entre autres fonctionnalités. La mise à jour est passée quasi inaperçue, et les coûts sont inférieurs au montant budgété grâce à l'engagement déployé en interne et à un fonctionnement parallèle de l'ancienne et de la nouvelle version. Question illustration, le Rapport annuel 2015 était sous le signe des chiens de sauvetage. La présente édition se pare d'une autre discipline: les spécialistes techniques Hélicoptère sont à l'honneur.

La collaboration avec les remontées mécaniques a connu une nouvelle extension. A fin 2016, 58 entreprises avaient signé un contrat avec les stations de secours locales, soit 9 de plus que l'année précédente. Ces accords règlent le soutien terrestre en cas d'évacuation, le sauvetage des passagers en cas d'arrêt ou autre perturbation des remontées mécaniques. Bien souvent, ces prestations sont dédommagées sous forme de forfaits gratuits, d'abonnements, de repas ou de mise à disposition d'infrastructures d'exercice. Les produits et les charges de personnel connaissent une évolution parallèle à la hausse et n'influent guère sur le résultat annuel du SAS.

En mars, un accord a été signé avec les sapeurs-pompiers professionnels de Berne. Il stipule que les spécialistes techniques Hélicoptère des sapeurs-pompiers professionnels sont employés par le SAS lorsque ce dernier les mandate pour une mission. Ainsi, les équipes peuvent partir en opération partout géographiquement pour le compte du SAS et sont parfaitement couvertes en termes d'assurance comme de droit du travail.

L'association Spéléo-Secours Suisse a décidé, après de longues tractations internes, de régler sa collaboration avec le SAS dans le cadre d'un accord, qui a été signé en juin 2016. A l'inverse des sapeurs-pompiers professionnels, cette convention ne concerne pas certains spécialistes techniques mais l'ensemble de l'association avec ses responsables d'interventions et ses équipes de sauvetage souterrain. Sa procédure d'alerte ainsi que l'activité opérationnelle étaient depuis longtemps déjà sous la responsabilité générale du SAS. L'accord portait principalement sur la disponibilité aux interventions du personnel et du matériel.

Pour ce deuxième point, un cours pour les gardiens du matériel et une inspection annuelle de l'équipement des stations de secours apporteront les garanties nécessaires. Parallèlement, le contact entre les gardiens du matériel et les collaborateurs du Secrétariat s'en trouve maintenu. Les achats centralisés sur la base d'une commande annuelle des stations de secours ont fait leurs preuves. Les réparations sont traitées au fur et à mesure, le matériel de remplacement, livré régulièrement après les interventions.

Zweisimmen et Erstfeld vont disposer de nouveaux locaux (en cours de planification ou de construction) pour entreposer leur équipement respectif. Le SAS loue par ailleurs des dépôts qui sont ensuite sous-loués aux sections CAS. Cette procédure garantit un règlement homogène des responsabilités vis-à-vis des assurances et des organisations partenaires.

La Direction adresse un grand merci à toutes les sauveteuses et à tous les sauveteurs, aux organisations partenaires ainsi qu'aux personnes concernées pour leur précieux engagement mais aussi pour leur gestion judicieuse de nos ressources, tant en termes de technique que de matériel en 2016.

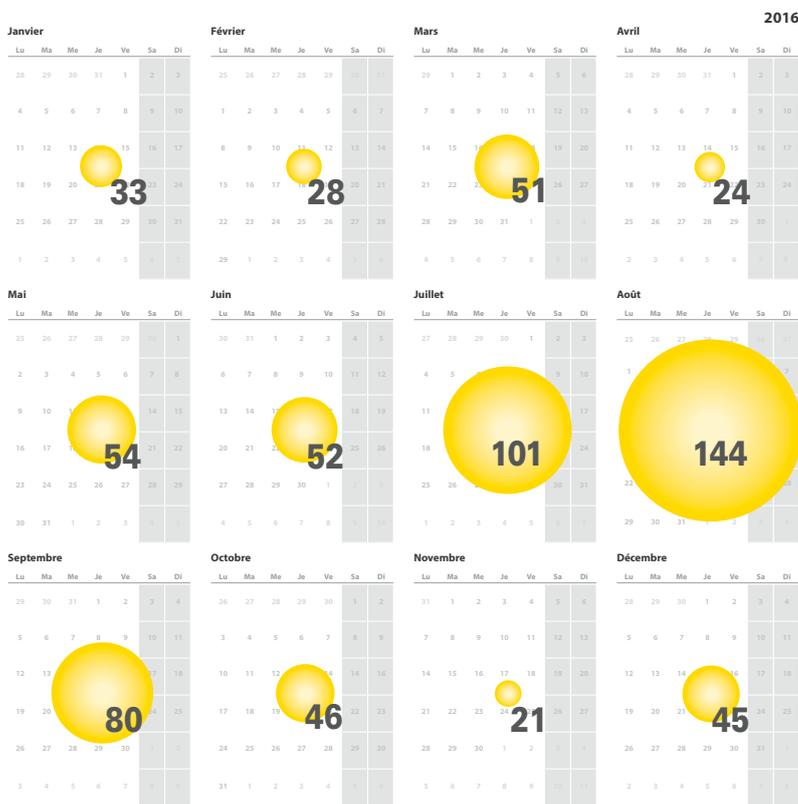


OPÉRATIONS

Activité de sauvetage

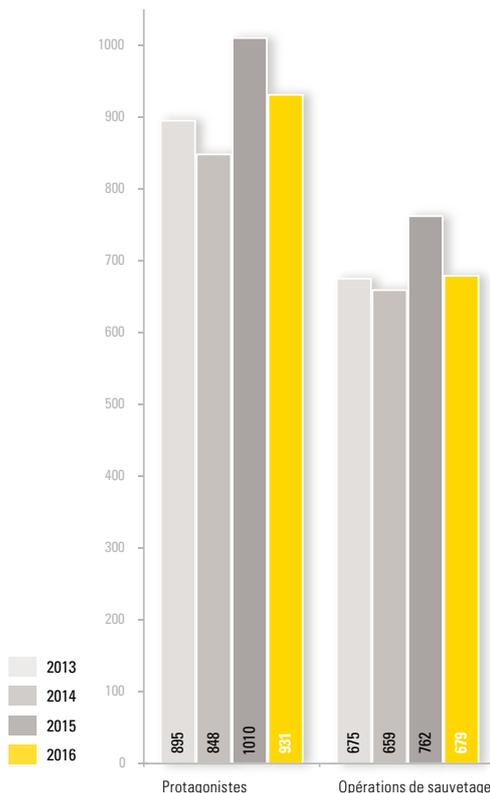
Nombre d'interventions par mois

L'année 2016 a démarré par une douceur quasi record de l'hiver. Au premier semestre, la face nord des Alpes a enregistré les plus fortes précipitations jamais observées depuis le début des mesures. L'été n'est arrivé qu'en juillet et a pris ses quartiers avec une chaleur inhabituelle jusqu'en septembre. Les derniers mois de l'année ont été placés sous le signe des hautes pressions avec une sécheresse record et une absence de neige marquée en montagne. La météo ensoleillée a attiré de nombreuses personnes en montagne, ce qui se reflète dans le nombre d'interventions.



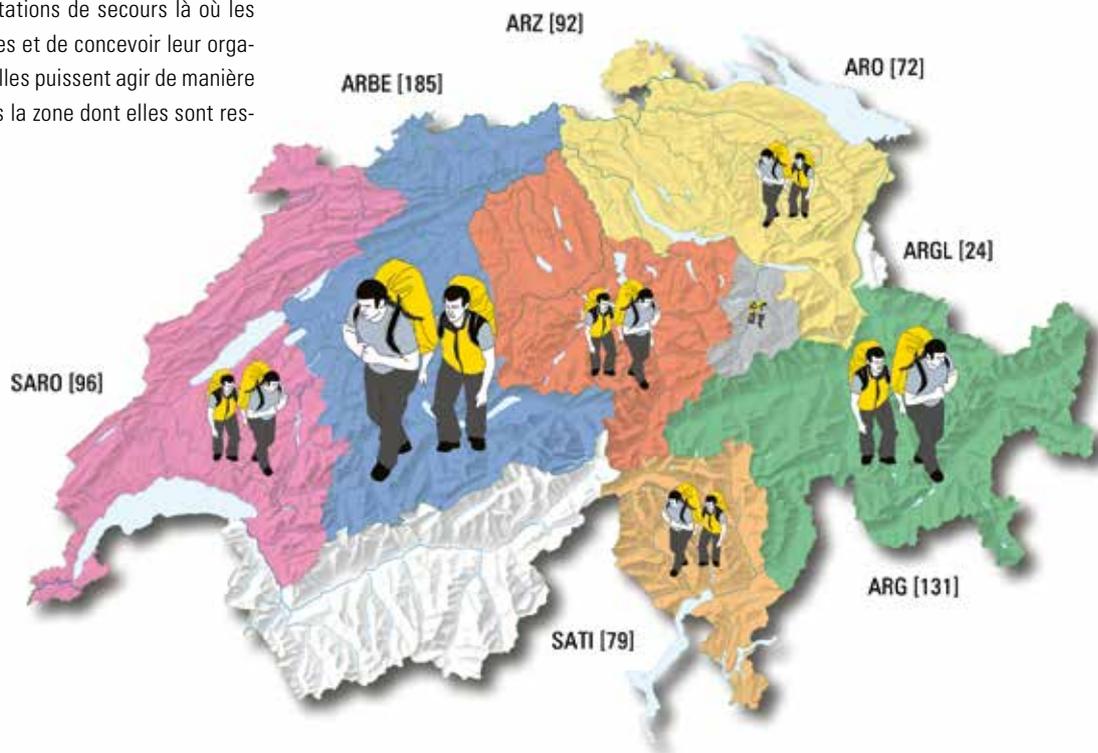
Interventions et personnes impliquées

Par rapport à 2015, le nombre d'interventions a diminué, tout comme celui des personnes impliquées. En 2016, les stations de secours, les spécialistes ainsi que les nombreuses organisations partenaires ont totalisé 679 opérations de sauvetage. Ils ont sauvé, évacué, délogé et pris soin de 931 personnes.



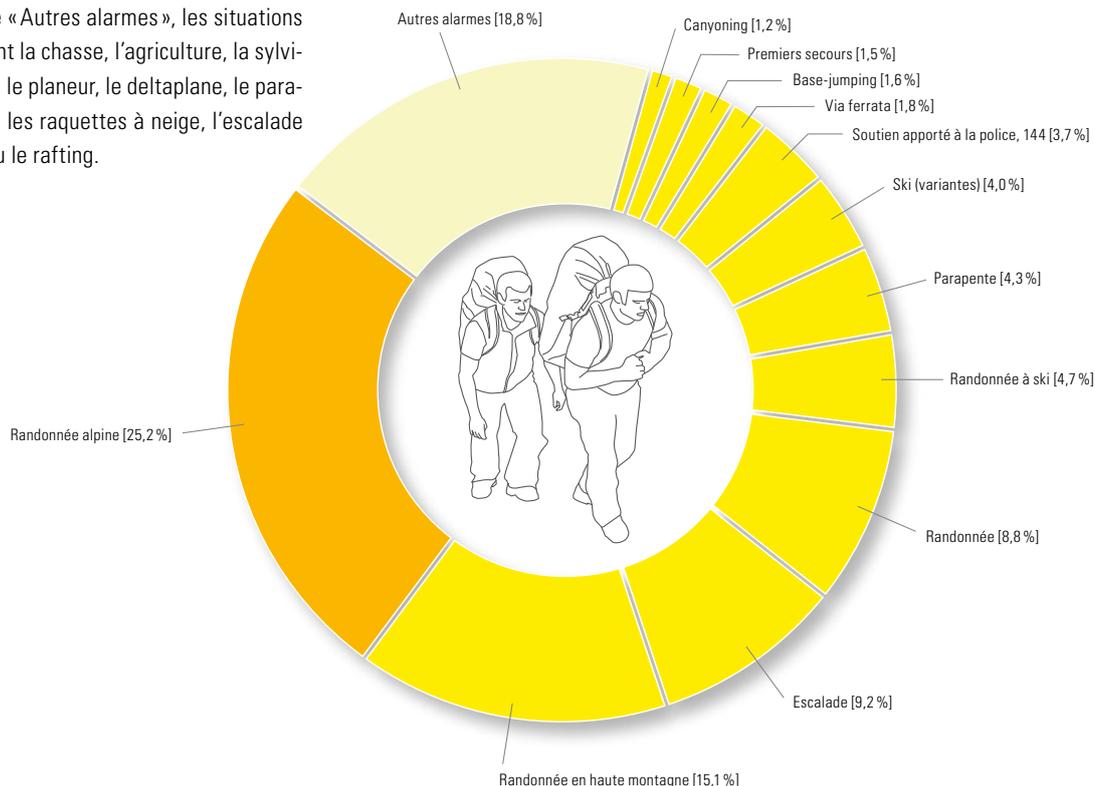
Nombre d'interventions par association régionale

Les opérations menées sur tout le territoire confirment la stratégie d'exploiter les stations de secours là où les interventions sont nécessaires et de concevoir leur organisation de manière à ce qu'elles puissent agir de manière autonome et appropriée dans la zone dont elles sont responsables.



Sur quelles missions les sauveteuses et les sauveteurs ont-ils été déployés ?

L'éventail des types d'interventions est vaste. Pour les sauveteuses et les sauveteurs, la plupart des opérations se sont déroulées dans le cadre de la discipline Randonnée alpine. Dans le domaine « Autres alarmes », les situations de détresse concernaient la chasse, l'agriculture, la sylviculture, la moto, le vélo, le planeur, le deltaplane, le parachute, le canoë, le VTT, les raquettes à neige, l'escalade de cascades de glace ou le rafting.



FINANCEMENT

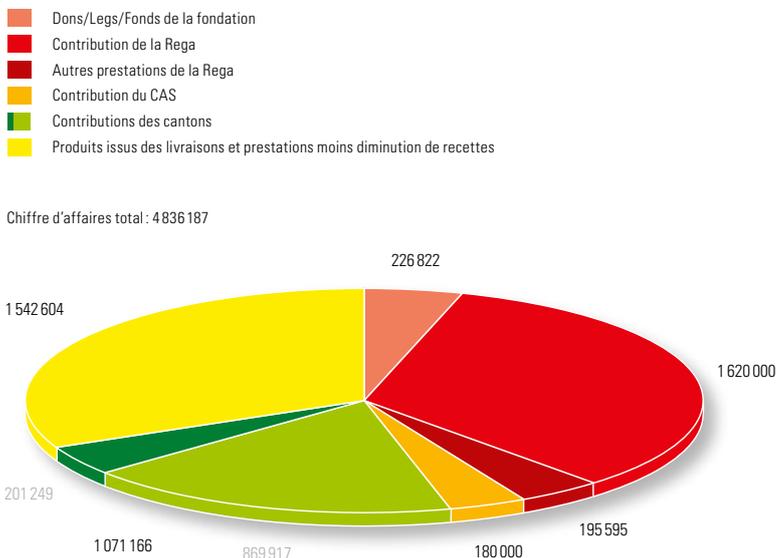


Contributions des cantons et accords de prestations

Le Secours Alpin Suisse est cofinancé par les cantons dans le cadre d'un accord de convention basé sur une recommandation de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et de police CCDJP (contribution à hauteur de 4 centimes par habitant/e). Des accords de prestations individuels ont pu être signés avec de nombreux cantons disposant de stations de secours sur leur territoire.

Financement du SAS

Comme par le passé, le SAS va continuer de s'appuyer financièrement sur trois piliers principaux: les contributions opérationnelles des cantons, les recettes issues de livraisons et prestations ainsi que les contributions des fondateurs, Rega et CAS. Grâce à ce système de financement, le SAS pourra continuer de garantir un service public de sauvetage en montagne adapté aux conditions et aux circonstances.





COMPTES ANNUELS

Bilan au 31 décembre	Annexe	2016 en CHF	2015 en CHF
Actifs			
Actifs circulants			
Liquidités		2 843 587	1 456 726
Titres avec valeur boursière		0	531 071
Créances résultant de livraisons et prestations	3.1	499 683	577 803
Autres créances à court terme		1 674	10 080
Stocks et prestations de services non facturées	3.2	481 914	694 170
Actifs de régularisation		43 805	66 555
Total actifs circulants		3 870 663	3 336 405
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles		0	27 641
Immobilisations incorporelles		7 028	48 201
Total actifs immobilisés		7 028	75 842
Total actifs		3 877 691	3 412 247
Passifs			
Fonds étrangers à court terme			
Dettes résultant d'achats et de prestations	3.3	148 138	69 238
Autres dettes à court terme	3.4	33 260	40 425
Passifs de régularisation et provisions à court terme	3.5	403 676	169 136
Total fonds étrangers à court terme		585 074	278 799
Capital organisationnel			
Capital libéré		2 000 000	2 000 000
Capital acquis		1 133 448	1 188 728
Résultat annuel		159 169	-55 280
Total capital organisationnel		3 292 617	3 133 448
Total passifs		3 877 691	3 412 247

Compte d'exploitation	Annexe	2016 en CHF	2015 en CHF
Produit d'exploitation			
Recettes nettes résultant de livraisons et prestations	3.6	4 836 187	4 502 546
Variation de la valeur des prestations non facturées		-80 907	32 925
Total revenus		4 755 280	4 535 471
Charges d'exploitation			
Charges de matériel	3.7	-722 870	-809 872
Charges de personnel	3.8	-3 185 989	-3 133 255
Autres charges d'exploitation	3.9	-624 301	-514 827
Amortissements sur les immobilisations corporelles		-27 641	-60 316
Amortissements sur les immobilisations incorporelles		-41 173	-41 173
Total charges		-4 601 974	-4 559 443
Résultat d'exploitation		153 306	-23 972
Résultat financier			
Produits financiers		10 231	11 033
Charges financières		-4 368	-42 341
Total résultat financier	3.10	5 863	-31 308
Résultat annuel		159 169	-55 280
Attribution au capital organisationnel		159 169	-55 280



COMPTES ANNUELS

1. Généralités

1.1 Forme juridique

Fondation, conformément aux articles 80 et suivants du Code civil, sise à Berne

1.2 Acte de fondation et règlements

- Acte de fondation 16.8.2006
- Règlement de l'organisation 24.8.2016

1.3 But de la Fondation

La Fondation a pour but de secourir les personnes en détresse. Elle s'occupe plus particulièrement du sauvetage et du secours d'urgence des personnes accidentées ou malades dans les Alpes, les Préalpes et les zones difficiles d'accès en Suisse ainsi que dans les régions limitrophes à l'étranger.

1.4 Composition du Conseil de fondation

– Franz Stämpfli	Président du Conseil de fondation	Signature collective à deux
– Dr sc. nat. Françoise Jaquet	Vice-présidente du Conseil de fondation	Signature collective à deux
– Dr med. Roland Albrecht	Membre du Conseil de fondation	–
– Pius Furger	Membre du Conseil de fondation	–
– Raphaël Gingins	Membre du Conseil de fondation	–
– Ernst Kohler	Membre du Conseil de fondation	Signature collective à deux
– Andreas Lüthi	Membre du Conseil de fondation	–
– Markus Weber	Membre du Conseil de fondation	–

1.5 Direction

– Andres Bardill	Directeur	Signature collective à deux
– Elisabeth Müller	Directrice-suppléante	Signature collective à deux
– Theo Maurer	Chef de la formation	

1.6 Organe de révision

KPMG AG, Zurich

1.7 Autorité de surveillance

Département fédéral de l'intérieur, Berne

2. Principes

2.1 Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis selon les dispositions en vigueur du droit comptable suisse (Titre 32^e du Code des obligations). Les grands principes appliqués qui ne sont pas prescrits légalement sont décrits ci-après. Dans ce contexte, il convient de tenir compte du fait que la possibilité de constituer ou de dissoudre des réserves latentes est envisagée en vue de garantir le développement pérenne de l'entreprise.

2.2 Titres avec valeur boursière

Tout titre détenu à court terme est évalué au cours bancaire du jour considéré. Aucune réserve pour fluctuation de risques n'est constituée.

2.3 Immobilisations corporelles

L'évaluation des immobilisations corporelles se fonde sur les coûts d'acquisition ou de production, déduction faite des amortissements cumulés et des corrections de valeur. Un amortissement linéaire dans le temps est appliqué aux immobilisations corporelles, à l'exception des terrains. Tout signe de surévaluation conduit à un examen des valeurs comptables et, le cas échéant, à un ajustement de la valeur considérée.

2.4 Capital organisationnel

Le capital organisationnel est constitué de l'apport de la fondation, à hauteur de CHF 2 millions, ainsi que des bénéficiaires non distribués dus à des coûts d'exploitation excédentaires des fondateurs. Il sert de réserve pour fluctuation de risques dans les interventions difficiles à prévoir et peut atteindre au maximum la hauteur moyenne des dépenses annuelles.

3. Explications des postes du bilan et du compte d'exploitation	2016	2015
	en CHF	en CHF
3.1 Créances résultant de livraisons et prestations		
Créances vis-à-vis de tiers	490 296	575 692
Créances vis-à-vis d'organisations connexes	9 387	2 111
	499 683	577 803
3.2 Stocks et prestations de services non facturées		
Matériel d'intervention	619 232	100 155
Tenues de sauvetage*	0	622 015
Prestations d'intervention non encore facturées	69 093	150 000
Corrections de valeurs	-206 411	-178 000
	481 914	694 170
* au 1.1.2016, le stock externe de vêtements a été intégré à la gestion du matériel MM SAP; il est désormais décompté avec le matériel d'intervention.		
3.3 Dettes résultant d'achats et de prestations de services		
Dettes vis-à-vis de tiers	139 173	46 921
Dettes vis-à-vis d'organisations connexes	8 965	22 317
	148 138	69 238
3.4 Dettes vis-à-vis d'organisations de prévoyance		
Dettes vis-à-vis de caisses de pension	26 475	26 262
	26 475	26 262
Les dettes vis-à-vis d'organisations de prévoyance sont comprises dans le poste « Autres dettes à court terme » du bilan.		
3.5 Passifs de régularisation et provisions à court terme		
Passifs de régularisation, charge de personnel, etc.	253 676	169 136
Actes juridiques en suspens issus des activités d'intervention	50 000	0
Report de modules de formation 2016/17	80 000	0
Informatique et ajustements sur Internet 2016/17	20 000	0
	403 676	169 136
3.6 Recettes nettes résultant de livraisons et prestations		
Contributions des fondateurs	1 995 595	1 681 436
Contributions des cantons	1 071 166	907 493
Dons/Legs/Fonds de la fondation	226 822	248 094
Produits issus des interventions	1 892 167	2 252 564
Déductions sur le chiffre d'affaires	-349 563	-587 041
	4 836 187	4 502 546

Les contributions opérationnelles des fondateurs ont été nettement révisées à la hausse par rapport à l'exercice précédent vu les fortes déductions sur le chiffre d'affaires issues des interventions et des projets planifiés. Par ailleurs, un nouvel accord de prestations a pu être conclu avec le canton de Berne et l'exploitation du Secours Alpin Bernois ARBE, intégré. Combiné au nombre d'interventions et aux produits nettement plus faibles en 2016 ainsi qu'au meilleur taux de déductions sur le chiffre d'affaires que les années précédentes, les recettes nettes résultant de livraisons et prestations sont nettement plus élevées en 2016 que lors de l'exercice précédent et que le montant budgété pour 2016.

3.7 Charges de matériel

Charges de matériel	-765 164	-702 436
Charges liées aux interventions	-38 613	-74 511
Variation des stocks de prestations de services non facturées	80 907	-32 925
	-722 870	-809 872

L'équipement personnel de sécurité des sauveteurs CAS et l'achat de matériel d'intervention pour les stations de secours CAS comptent parmi les charges d'interventions et de matériel.

3.8 Charges de personnel

La stratégie consistant à renoncer à des rapports internes de sous-traitance lors de la collaboration ponctuelle avec des organisations partenaires et à faire endosser au SAS la responsabilité du personnel se poursuit, sachant qu'elle est incluse dans les charges de personnel. Les charges de personnel ne sont pas seulement engendrées par les activités de sauvetage mais aussi par la disponibilité aux interventions des stations de secours CAS et des organisations partenaires, sans oublier les travaux pour le compte de tiers (collaboration dans le cadre d'organisations d'évacuation auprès de sociétés de remontées mécaniques).

3.9 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation comprennent les prestations fournies par les fondateurs.

3.10 Résultat financier

Vu la situation tendue sur les marchés, les placements sur les marchés financiers et titres ont été réduits au fil de l'exercice 2016 pour être transformés au 30 juin 2016 en liquidités. En optant pour la vente des titres restants à des échéances judicieuses, l'évolution du marché a ensuite permis d'obtenir une performance annuelle légèrement positive du capital de la fondation investi, dégagant un résultat financier positif de + CHF 5 863.-.

4. Autres précisions**4.1 Emplois à temps plein**

La moyenne annuelle du nombre d'emplois à temps plein n'a pas dépassé 10 dans l'année sous revue comme dans l'année précédente.

4.2 Evénements importants intervenus après la clôture du bilan

Aucun événement important datant d'après la clôture du bilan n'a exercé une influence sur les valeurs comptables des actifs présentés ou des dettes et ne nécessite d'être mentionné ici.

4.3. Evaluation du risque

Dans le cadre de l'examen interne périodique de la couverture d'assurance, le Conseil de fondation et la Direction ont procédé à une évaluation du risque, validée en août 2016 lors de la réunion du Conseil de fondation.

RAPPORT DE RÉVISION

**KPMG SA****Audit**Badenerstrasse 172
CH-8004 ZurichCase postale
CH-8036 ZurichTéléphone +41 58 249 31 31
Téléfax +41 58 249 44 06
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de fondation de

Secours Alpin Suisse, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe / pp 14 à 18) de Secours Alpin Suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et au règlement.

KPMG SA

Michael Herzog
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Enzo Pontoriero
Expert-réviseur agréé

Zurich, 24 mars 2017

Impressum

Rapport annuel 2016 du Secours Alpin Suisse
Publication en allemand, en français et en italien.
La version allemande fait foi.

Editeur

Secours Alpin Suisse, Centre Rega,
Case postale 1414, 8058 Zurich-Aéroport
Tél. +41 (0)44 654 38 38, fax +41 (0)44 654 38 42
www.secoursalpin.ch, info@secoursalpin.ch

Rédaction et impression

Stämpfli SA, Berne

Photos

D. Vonwiller, Aarburg

